



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19 MAI 2011 A 20 HEURES
SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Mme Michèle Charotton

Présences : 59

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

Assermentations du 19 mai 2011

Madame E. **VOUTAZ**, préfet du district Jura-Nord Vaudois est présente afin d'assermenter les autorités communales ainsi que les membres du conseil général. Elle nous lit l'article 4, en page 3 du règlement du conseil général qui dit :

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays ».

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence, fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

1. Assermentation des membres du Conseil

59 personnes sont assermentées.

2. assermentation de la municipalité et du syndic

Aucun recours n'étant parvenu sur l'élection des autorités auprès du Préfet, elle peut procéder à l'assermentation de Mesdames et Messieurs les Municipaux :

Sabine **HAUTIER**

Anne-Claude **GRANDJEAN**

José **PARADELA**, Syndic

Philippe **RITTENER**

John **GOLAY**



3. Election du (de la) président(e) pour 2011 - 2012

L'élection se passe à bulletins secrets. Résultat : voir feuille complémentaire

54 bulletins ont été délivrés

54 bulletins entrés

Est élue Madame Michèle **CHAROTTON**

4. Election du (de la) secrétaire pour la législature 2011 – 2016

L'élection se passe aussi à bulletins secrets. Résultat : voir feuille complémentaire.

54 bulletins délivrés 54 bulletins entrés.

Est élue Madame Martine **KIRCHHOFER**

Madame E. **VOUTAZ** nous dit quelques mots sur le règlement du Conseil Général de Juriens. Le système des commissions est trop rigide. Elles ont beaucoup de pouvoir et sont élues pour 5 ans.

Peu de commune ont laissé autant de pouvoir à la Commission de gestion et Commission permanente. Elle rappelle aussi le rôle qu'à la Municipalité dans un village. Elle doit prendre l'avis de toute la population ainsi que dans certain cas celles des communes voisines. Elle veille au maintien de l'ordre. En tant que personnages publics, ils s'engagent avec sagesse et bon sens pour la réalisation des projets.

Elle remercie toutes les personnes qui se sont engagées pour cette législature et passe la parole à Madame Michèle **CHAROTTON**, Présidente du conseil, pour la suite des élections.

5. Election du (de la) vice-président(e)

Monsieur Steve **CHRISTEN** se représente pour ce poste.

Bulletins délivrés : 58

Bulletins rentrés : 58

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 0

Voix éparses : 1

Est élu, Monsieur Steve **CHRISTEN** avec 54 voix



6. Election des scrutateurs (trices) et de leur suppléant(e)s

Madame et Messieurs,

Scrutateurs : Serge **GRANDJEAN**
Roland **PORCHET**

Scrutateurs suppléants : Axel **GOLAY**
Jacqueline **SCHMID**

7. Election des membres de la commission de gestion pour la législature 2011 - 2016

Sont proposés, Mesdames et Messieurs :

1. Rosemay **CHRISTEN**
2. Ana **WILLIS**
3. Nicolas **GAVILLET**
4. Gérald **DEGENÈVE**
5. Michel **BAUD**

Sont élus à l'unanimité sans opposition ni avis contraire

8. Election des membres de la commission permanente pour la législature 2011 – 2016

Sont proposés, Madame et Messieurs :

1. Marie-José **DE ICCO**
2. Nicola **CHEZEAUX**
3. Olivier **GRANDJEAN**
4. Michel **CHARDONNENS**
5. Sylvain **GRANDJEAN**

Sont élus à l'unanimité sans opposition ni avis contraire

9. Election des membres de la commission communale de recours

Sont proposés, Madame et Messieurs

1. Irène **GRANDJEAN**
2. Bernard **HAUTIER**
3. Jean-Daniel **BONZON**

Sont élus à l'unanimité sans opposition ni avis contraire



**10.élection des délégués et de leurs suppléants au Conseil de l'AIVN
(association intercommunale du vallon du Nozon)**

Sont proposés, Messieurs

1. Jean-Michel **ZELLWEGER**
2. Pierre-Yves **KIRCHHOFER**
3. Patrick **MAGNENAT**

Délégués suppléants :

1. Michel **BAUD**
2. Pascal **SCHNEITER**

Sont élus à l'unanimité sans opposition ni avis contraire

11.élection d'un délégué au Conseil de l'ORPC (protection civile)

Est proposé, Messieurs

Mukhtar **HUSSAIN-KHAN**

Est élu à l'unanimité sans opposition ni avis contraire

**12.élection d'un délégué au Conseil de l'ASCOVABANO (Association
Scolaire)**

Sont proposées, Mesdames

Déléguée : Mélanie **VARONE – SCHNEITER**
Déléguée Suppléante : Lisette **DEGENÈVE**

Sont élues à l'unanimité sans opposition ni avis contraire

L'Assemblée est levée à 21h00

Le Président :

M. Charotton

La secrétaire

M. Kirchhofer